

Refonte des services de fourniture, de transport et d'équilibrage et de l'offre interruptible

Phase 2B, volet 1A

**Audience
15 juin 2021**

Original : 2021.06.14

Table des matières

1

Historique de la refonte tarifaire

2

Fonctionnalisation entre le transport, l'équilibrage saisonnier, la flexibilité opérationnelle et les coûts non requis

3

Différences entre la méthodologie actuelle et celle proposée

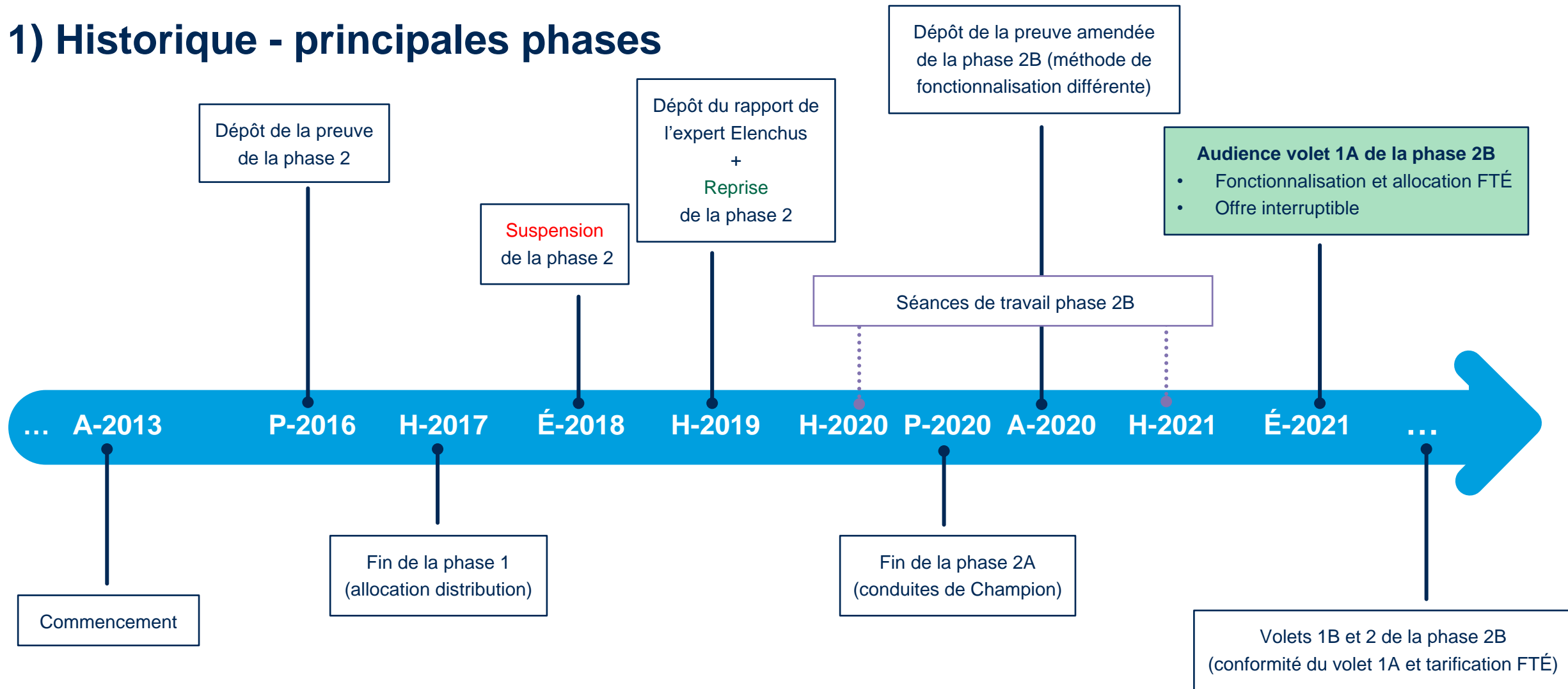
4

Refonte de l'offre interruptible

1) Historique de la refonte tarifaire



1) Historique - principales phases



Les **raisons** qui ont motivé Énergir à revoir sa structure tarifaire sont nombreuses

1) Historique – structure d’approvisionnement

- Au début des années 2000 :

- Fourniture achetée à Empress de manière uniforme
- Capacités de transport presque uniquement composées de **FTLH**
- Entreposage en franchise ou à Dawn si besoin



CHANGEMENT DE STRUCTURE D’APPROVISIONNEMENT



- Depuis le déplacement à Dawn en 2016 :

- Fourniture achetée principalement à **Dawn** de manière moins uniforme
- De nombreuses capacités de transport FTLH remplacées par **FTSH**
- Lieu de fonctionnalisation des achats = Dawn
- Site d’entreposage à Dawn seulement utilisé pour la flexibilité opérationnelle

1) Historique – principes directeurs et objectifs

- Adopter une **approche globale** en raison de l'indissociabilité des coûts d'approvisionnement et de l'interchangeabilité des outils
- Se rapporter aux **fonctions directes** plutôt qu'aux outils indirects pour distinguer les services FTÉ
- Respecter le plus possible la **causalité des coûts** dans la structure tarifaire
- Diminuer l'**interfinancement** entre les segments de clientèle
- Envoyer un signal de prix **clair**



Équité

Simplicité

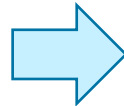
Souplesse

**2) Fonctionnalisation
entre le transport,
l'équilibrage saisonnier,
la flexibilité
opérationnelle et les
coûts non requis**

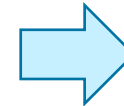


2) Fonctionnalisation - Planification des besoins liés au débit quotidien

Débit quotidien	10 ³ m ³ /jour
Journée de pointe	36 875
Hiver Extrême	35 397
Maximum	36 875



Sources	10 ³ m ³ /jour
FTLH primaire (Energir EDA et NDA)	2 243
Transport par échange (EMP-Energir)	0
Achats dans le territoire	11
Transport fourni par les clients	223
FTSH (Dawn-Energir EDA)	2 192
Transport par échange (Dawn-Energir)	2 875
FTSH (Parkway-Energir EDA & NDA)	13 777
FTSH (Parkway-Energir EDA & NDA) - STS au plan déposé	5 705
Pointe-du-Lac	1 600
Saint-Flavien	1 520
Volet C	0
Service de pointe	625
Usine LSR (Vaporisation)	5 806
Interruption de liquéfaction GM GNL	297
Sous-total approvisionnements	36 875
Achat / (Vente) de transport	0
Total approvisionnements après achat / (vente) de transport	36 875



Étape 1 - Transport

Coûts des outils d'approvisionnement permettant de répondre à une demande stable de la clientèle selon le débit quotidien moyen prévu pendant l'année.

Étape 2 - Équilibrage

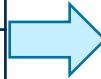
Coûts totaux des outils d'approvisionnement permettant de répondre au débit maximal requis de la clientèle en soustrayant les coûts de l'étape 1.

Exclus les primes additionnelles des services de transport ou d'entreposage qui ajoutent des fenêtres de nominations.

CT 2021-2022, R-4151-2021, B-0031, p. 80

2) Fonctionnalisation - Planification des besoins additionnels de flexibilité

Sources	10 ³ m ³ /jour
FTLH primaire (Energir EDA et NDA)	2 243
Transport par échange (EMP-Energir)	0
Achats dans le territoire	11
Transport fourni par les clients	223
FTSH (Dawn-Energir EDA)	2 192
Transport par échange (Dawn-Energir)	2 875
FTSH (Parkway-Energir EDA & NDA)	13 777
FTSH (Parkway-Energir EDA & NDA) - STS au plan déposé	5 705
Pointe-du-Lac	1 600
Saint-Flavien	1 520
Volet C	0
Service de pointe	625
Usine LSR (Vaporisation)	5 806
Interruption de liquéfaction GM GNL	297
Sous-total approvisionnements	36 875
Achat / (Vente) de transport	0
Total approvisionnements après achat / (vente) de transport	36 875



Besoin de flexibilité	Outil
Capacités de retraits et d'injection en cours de journée gazière avec fenêtres additionnelles	Site d'entreposage à Dawn
Fenêtres de nominations additionnelles sur les outils de transport	Conversion de service FTSH en service STS

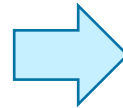


Étape 3 – Flexibilité opérationnelle

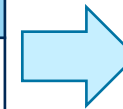
Coûts des outils d'approvisionnement ou primes additionnelles à payer afin d'ajouter la flexibilité opérationnelle requise.

2) Fonctionnalisation - Optimisation des capacités excédentaires

Sources	10 ³ m ³ /jour
FTLH primaire (Energir EDA et NDA)	2 243
Transport par échange (EMP-Energir)	0
Achats dans le territoire	11
Transport fourni par les clients	223
FTSH (Dawn-Energir EDA)	2 192
Transport par échange (Dawn-Energir)	2 875
FTSH (Parkway-Energir EDA & NDA)	13 777
STS (Parkway-Energir EDA & NDA)	5 705
Pointe-du-Lac	1 600
Saint-Flavien	1 520
Volet C	0
Service de pointe	625
Usine LSR (vaporisation)	5 806
Interruption de liquéfaction GM GNL	297
Sous-total approvisionnements	36 875
Achat / (Vente) de transport	0
Total approvisionnements après achat / (vente) de transport	36 875



Capacités excédentaires	Outils vendus
Aucune à la CT 2021-2022	

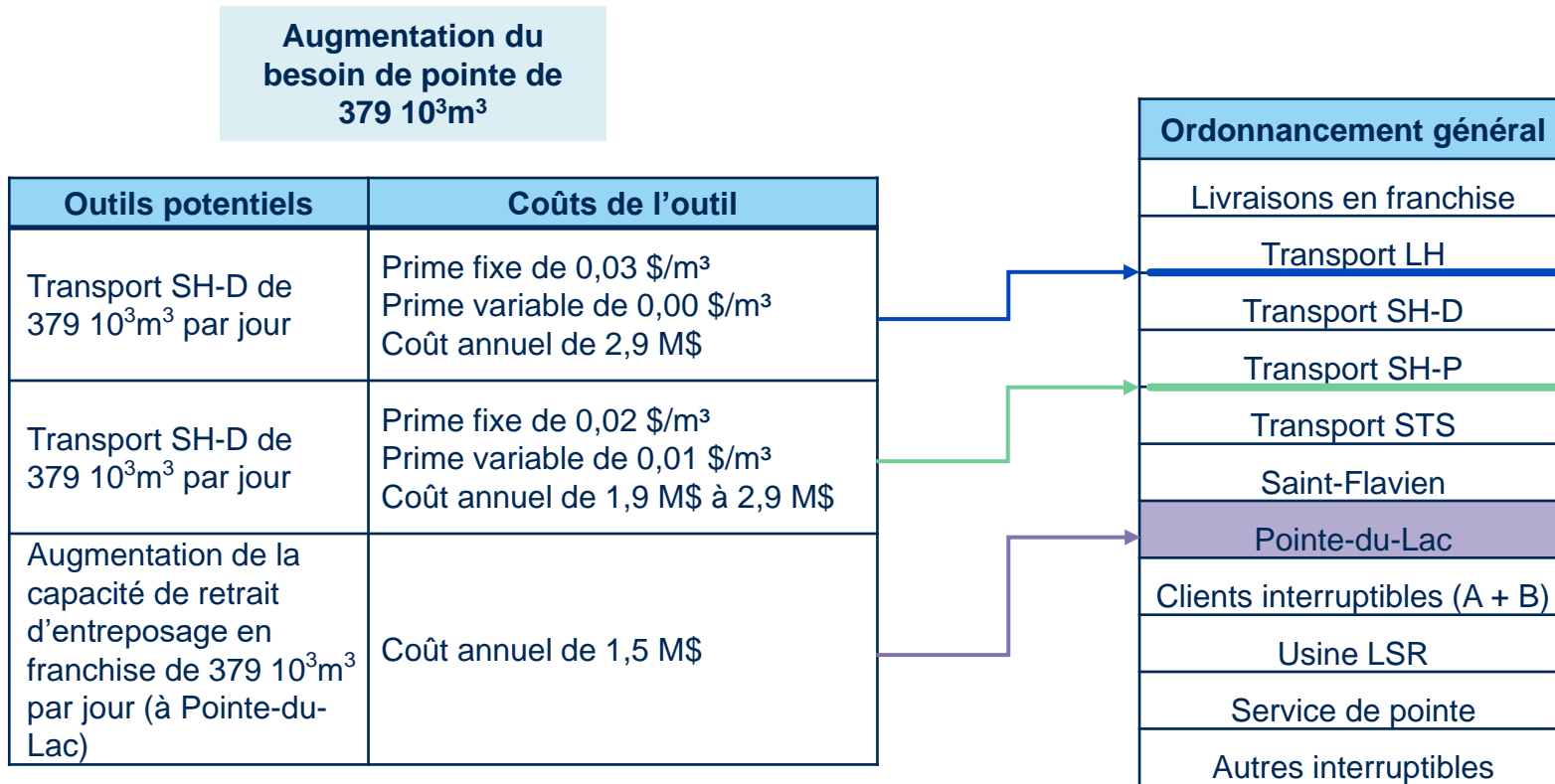


Étape 4 – Coûts non requis

Coûts nets de la disposition des outils non requis pour répondre au débit quotidien maximal de la clientèle ou aux besoins de flexibilité opérationnelle.

2) Fonctionnalisation – L’ordonnancement répond à un besoin d’optimisation des coûts

* Coûts fictifs à des fins d’illustration seulement



Plusieurs outils différents peuvent combler l’augmentation du même besoin de la clientèle.

Une fois l’outil choisi, Énergir réorganise l’ordonnancement des outils afin d’optimiser les coûts totaux d’approvisionnement.

Les outils de transport seront ordonnancés de ceux ayant le coût variable le plus faible jusqu’à ceux ayant le coût variable le plus élevé, sans égard au coût total de l’outil.

Il en sera généralement de même pour les outils d’entreposage.

L’ordonnancement des outils vise à réduire les coûts d’approvisionnements gaziers et non pas spécifiquement à répondre à un besoin de transport ou d’équilibrage



3) Différences entre la méthodologie actuelle et celle proposée



3) Différences entre la méthode actuelle et la méthode proposée

		Achats directs	
Éléments	Traitement actuel	Traitement proposé	
Mécanismes permettant d'éliminer l'interfinancement entre le service d'achats directs et le service de gaz de réseau			
Déséquilibre quotidien	Règlement financier	Règlement financier	
Déséquilibre contractuel	Règlement financier	Règlement financier	
Modification du VJC en cours d'année contractuelle	Transposition des volumes	<ul style="list-style-type: none"> - Avec transport : Règlement financier (frais d'ajustement) - Sans transport : Transposition des volumes 	

3) Différences entre la méthode actuelle et la méthode proposée

Cause tarifaire

Éléments	Traitement actuel	Traitement proposé
Mode de fonctionnalisation des coûts par service		
Coûts de transport	<ul style="list-style-type: none"> L'ordonnancement détermine un pourcentage de fonctionnalisation appliqué aux coûts de transport et d'équilibrage Utilise le résultat de l'ordonnancement pour les outils d'approvisionnement en transport se trouvant au-dessous de la demande stable 	<ul style="list-style-type: none"> Détermine la proportion de la demande moyenne sur le total des capacités de transport pour les outils de transport annuels (sauf pour les achats dans le territoire et pour le transport fourni par les clients) Affectation de cette proportion aux coûts des outils d'approvisionnement en transport annuel à un CU de 100 %
Coûts d'équilibrage saisonnier	<ul style="list-style-type: none"> L'ordonnancement détermine un pourcentage de fonctionnalisation appliqué aux coûts de transport et d'équilibrage Utilise le résultat de l'ordonnancement pour les outils d'approvisionnement en transport se trouvant au-dessus de la demande stable Séparation entre les coûts répondant à la demande moyenne d'hiver (espace) et à la demande moyenne de pointe (pointe) 	<ul style="list-style-type: none"> L'excédent de la proportion de demande moyenne appliquée aux coûts des outils d'approvisionnement en transport annuel Le coût de tous les outils d'entreposage contractés à d'autres fins que la flexibilité opérationnelle
Coûts de flexibilité opérationnelle	Les éléments de flexibilité opérationnelle et de coûts non requis sont intégrés aux services existants	<ul style="list-style-type: none"> Le coût des primes additionnelles des services de transport ou d'entreposage qui ajoutent des fenêtres de nominations en vue de la flexibilité opérationnelle Calcul de l'économie des coûts de fourniture générée par le profil d'utilisation du site de Dawn
Coûts non requis		Coûts nets de la disposition des outils non requis
Rendement et impôt sur les inventaires	Dans un service distinct (ajustements reliés aux inventaires)	Intégrés au service d'équilibrage (portion saisonnière, portion flexibilité opérationnelle ou portion non requise)



3) Différences entre la méthode actuelle et la méthode proposée

		Cause tarifaire	
Éléments	Traitement actuel	Traitement proposé	
Mode d'allocation des coûts			
Équilibrage – portion saisonnière	<ul style="list-style-type: none"> • Profil de consommation déterminé par les facteurs A-H-P • Scindés entre pointe et espace 	<ul style="list-style-type: none"> • Profil de consommation déterminé par le CU 	
Équilibrage – portion flexibilité opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • S.O. 	<ul style="list-style-type: none"> • Volumes d'équilibrage 	
Équilibrage – portion non requise	<ul style="list-style-type: none"> • S.O. 	<ul style="list-style-type: none"> • Volumes distribués 	

3) Différences entre la méthode actuelle et la méthode proposée

Rapport annuel

Éléments	Traitement actuel	Traitement proposé
Mode de fonctionnalisation des coûts par service		
Coûts de transport	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour des coûts • Les pourcentages de fonctionnalisation utilisés au dossier tarifaire demeurent inchangés 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour des coûts • La proportion de la demande moyenne sur le total des capacités de transport des outils de transport annuels calculée au dossier tarifaire demeure inchangée
Coûts d'équilibrage saisonnier		
Coûts de flexibilité opérationnelle		<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour des coûts et données réelles
Coûts non requis		

3) Différences entre la méthode actuelle et la méthode proposée

Ajustement de fin d'année

Éléments	Traitement actuel	Traitement proposé
Saisonnalité des achats de gaz de réseau		
Mise à jour du différentiel de lieu	Aucune modification de traitement	
Transfert fourniture vers l'équilibrage et calcul de l'économie de fourniture relative au besoin de flexibilité opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert de la fourniture vers l'équilibrage, basé sur les achats de fourniture de gaz de réseau, déterminé suite au calcul de la saisonnalité approuvé par la Régie (décision D-2015-177) • Aucun calcul spécifique d'économie de fourniture relative au besoin de flexibilité opérationnelle puisque ce service est actuellement intégré à l'équilibrage 	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert de la fourniture vers l'équilibrage, basé sur les ventes de gaz de réseau et d'achats directs avec transfert de propriété, déterminé suite au calcul de la saisonnalité proposé par Énergir • Mise à jour du calcul de l'économie de fourniture relative au besoin de flexibilité opérationnelle et attribution de cette économie aux bons services (équilibrage et flexibilité opérationnelle)
Transfert transport vers l'équilibrage	<ul style="list-style-type: none"> • Basé sur le calcul de la saisonnalité approuvé par la Régie (décision D-2015-177) 	<ul style="list-style-type: none"> • Basé sur les volumes de normalisation constatés au rapport annuel



3) Différences entre la méthode actuelle et la méthode proposée

		Comptes de frais reportés	
Éléments	Traitement actuel	Traitement proposé	
CFR des primes fixes du site d'entreposage à Dawn et du coût des outils de transport fonctionnalisés à l'équilibrage			
Additions et amortissements des CFR	<ul style="list-style-type: none"> Capitalisation des primes fixes du site d'entreposage à Dawn et du coût des outils de transport fonctionnalisés à l'équilibrage relatifs aux six derniers mois d'une année financière Amortissement de ces additions intégré aux coûts des outils lors de l'exercice suivant 	<ul style="list-style-type: none"> Arrêt de la capitalisation des primes fixes du site d'entreposage à Dawn et du coût des outils de transport fonctionnalisés à l'équilibrage Constatation des coûts au cours de l'année où ils sont encourus 	
Période transitoire	<ul style="list-style-type: none"> S.O. 	<ul style="list-style-type: none"> Tel que mentionné en réponse aux questions de la série 6 de la DDR n° 4 de la Régie¹, conserver le CFR actuel afin de suivre l'amortissement du solde des coûts non amortis au 30 septembre de l'année précédant le changement de méthode comptable Amortir ce solde sur une période à déterminer 	

¹ Veuillez vous référer à la pièce B-0633, Gaz Métro-12, Document 13

4) Refonte de l'offre interruptible



4) Refonte de l'offre interruptible – objectifs poursuivis

Par le passé, des rabais importants ont été intégrés au tarif D₅ pour répondre à des enjeux commerciaux (position concurrentielle, développement de marché, rétention, etc.)

Énergir vise à repositionner l'offre interruptible ainsi :

- Considérer les volumes interruptibles comme un outil d'approvisionnement servant à l'**optimisation** des coûts dans le portefeuille d'Énergir (et non comme un service)
- Maximiser les **économies** sur les coûts d'approvisionnement et en faire **bénéficiaire** l'ensemble de la clientèle
- **Calibrer** l'offre pour que :
 - son coût soit avantageux par rapport à d'autres outils d'approvisionnements (ex. : transport LT)
 - son impact à la baisse sur les coûts soit supérieur au total des montants compensatoires octroyés aux clients interruptibles
 - elle demeure attrayante pour les clients ciblés

4) Refonte de l'interruptible – comparatif

Éléments	Offre actuelle	Offre proposée		
		De pointe	Saisonnière illimitée	Optimisation tarifaire
Conditions et modalités	<p>Min. 3 200 m³/jour au tarif D₅</p> <p>Client au transport d'Énergir</p> <p>Retraits interdits : 50 ¢/m³ + prix marché</p> <p>Max. de jours d'interruption fixé à chaque cause tarifaire</p>	<p>VQI min. 10 000 m³/jour</p> <p>Client au transport d'Énergir</p> <p>Retraits interdits : 5 \$/m³</p> <p>Max. 5 jours d'interruption</p> <p>Accessibilité restreinte potentielle</p>	<p>VQI min. 10 000 m³/jour</p> <p>Client au transport d'Énergir</p> <p>Retraits interdits : 5 \$/m³</p> <p>Max. de jours d'interruption fixé à chaque cause tarifaire</p> <p>Accessibilité restreinte potentielle</p>	<p>Min. 3 200 m³/jour</p> <p>Client au transport d'Énergir</p> <p>Retraits interdits : 5 \$/m³</p> <p>Client détermine une Pmax</p>
Tarification Équilibrage	<p>Réduction du tarif d'équilibrage pour les clients du tarif D₅ en fonction du nombre de jours d'interruption</p>	<p>Reconnaissance de la contribution des clients interruptibles à l'équilibrage seulement</p>		
		<p>Crédit fixe annuel : 0,25 \$/m³</p> <p>Crédit variable quotidien : 4 \$/m³ pour chaque jour d'interruption (non versé lors de retrait interdit)</p>	<p>Crédit fixe annuel : 2 \$/m³</p> <p>Crédit variable quotidien : 0,25 \$/m³ pour chaque jour d'interruption (non versé lors de retrait interdit)</p>	<p>La pointe utilisée pour le calcul du tarif d'équilibrage est le minimum entre la Pmax et la pointe réellement observée</p>
Tarification Distribution	<p>Tarif D₅ avec réduction du taux unitaire incluse</p>	<p>Abolition du tarif D₅</p> <p>Traitement identique aux autres clients en distribution</p> <p><u>Mesures transitoires</u> proposées dans le cadre de la cause tarifaire correspondante à la mise en vigueur de la nouvelle offre</p>		

Merci!

